

CABINET

Lomé, le

Rapport sur la résolution 75/18 du 1^{er} décembre 2020 de l'Assemble Générale des Nations Unies relative au sport, facteur de développement durable

Se référant à la résolution 75/18 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 1^{er} décembre 2020, relative au sport, facteur de développement durable, l'Agenda 2030 du développement durable, adopté par tous les États membres des Nations unies en 2015, est un appel à l'action mondiale pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et améliorer la vie et les perspectives de chacun, partout. L'agenda 2030 comporte au cœur dix-sept (17) ODD et cent soixante-neuf (169) cibles connexes, conçus comme un plan directeur pour atteindre à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les ODD sont un appel universel à la responsabilité sociale de la part des 193 pays qui les ont signés, dans tous les secteurs et pour chaque personne. Chaque département, secteur ou institution a un rôle à jouer pour atteindre les ODD et contribuer à un meilleur avenir, un avenir qui ne laisse personne de côté.

En ce qui concerne la contribution du sport dans le développement durable, Il est bien connu que le sport contribue au développement social en développant les compétences de vie, les compétences et les liens sociaux, ainsi que la santé mentale et physique et le bien-être.

En effet, les ODD sont l'occasion d'aligner les priorités sur le cadre plus large des ODD axé sur l'inclusion et la responsabilité sociale du secteur des sports. Il est aussi important de mener des actions qui contribuent au bien commun et d'œuvrer à un avenir meilleur.

Sur les dix-sept (17) ODD, huit (8) concernent directement le sport : assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ; assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles ; promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; réduire les inégalités au sein des pays et entre eux ; rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ; promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux ; renforcer les moyens de mise en œuvre et renouveler le partenariat mondial pour le développement durable.

Le ministère chargé des sports du Togo, grâce à l'utilisation de ses programmes de sport pour le développement durable, a pu depuis 2020 renforcer les capacités du système sportif national sur toute l'étendue du territoire. Pour ce qui concerne les recommandations 75/18 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Togo a réalisé des actions suivantes en conformité avec les cibles des ODD malgré les effets nocifs de la pandémie à coronavirus (COVID- 19) :

1. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge,

Actions menées: à travers la formation et la sensibilisation sur les méfaits du dopage dans le sport au bénéfice des dirigeants des fédérations sportives en 2021, le ministère contribue au bien-être de tous, à tout âge et permet à tous les acteurs sportifs de vivre en bonne santé; la création de la direction de la médecine des sports et du contrôle de dopage rendue opérationnelle en 2021; adoption d'un protocole sanitaire contre la pandémie à coronavirus pour la reprise des activités physiques en 2021, création d'un parcours sportif, émission télé Gym Impact

2. Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Actions menées : contribution du secteur des sports et des loisirs à travers la création des centres de formations sportives (sport de haut niveau, section sport-études) ; les réformes de l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires ; la formation des cadres de sports à l'Institut National de la Jeunesse et des sports. Ce qui contribue à atteindre les objectifs d'une éducation de qualité inclusive et équitable ainsi que de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie des apprenants, construction de huit (8) plateformes sportives dans les établissements scolaires du grand Lomé et dans les cinq (5) régions du Togo ; Instauration de la charte de bonne conduite.

3. Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

Actions menées: contribution pour la mise en œuvre du projet « Promotion de l'émancipation et de la protection des filles à travers la pratique du football dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, Bénin, Guinée et Togo » (SIIPAM YUDAN); la création en 2020 d'une cellule genre au sein du ministère des sports et des loisirs ainsi que la dotation à cette cellule d'une subvention pour la promotion de l'équité genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans la pratique des sports et des loisirs sans discrimination de sexe; appui du ministère des sports et des loisirs à la Participation des Eperviers dames au tour qualificatif pour la CAN féminine au Maroc 2022 (en cours), où notre équipe est qualifiée pour le dernier tour suite à ses deux victoires sur Sao-Tomé et Principe, et sur le Gabon; promotion des femmes dans les instances sportives continentales.

4. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Actions menées : accompagnement des sportifs de haut niveau dans la signature de leurs contrats de travail à travers l'amélioration des dotations des subventions aux structures sportives ainsi que la gestion saine de ces subventions ; l'accompagnement des organisations sportives (associations, clubs, ligues) à la professionnalisation de leurs structures et pratiques sportives.

5. Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.

Actions menées : renforcement des capacités des personnes handicapées sur les thématiques du sport ; appui à la participation de personnes handicapées à participer aux jeux paralympiques de Tokyo en 2021 ; octroi des subventions au développement du sport paralympique en 2021.

6. Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

Actions menées : réhabilitation des stades de Kégué et Omnisport de Lomé en 2019 - 2020 ; construction de 8 plateformes multisport ; construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar ; construction des plateformes multisport dans les établissements scolaires, avec les subventions des championnats scolaire et universitaire, éditions 2019-2020 et 2020-2021 ; construction d'un parcours sportif au stade omnisport de Lomé avec l'appui financier du PNUD en 2021.

7. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Actions menées: sensibilisation de la population sur la non-violence, le vivre ensemble, la cohésion nationale à travers les pratiques sportives; adoption et ratification de la loi n°2021-008 du 07 mai 2021 fixant les règles d'organisation, de développement et de promotion des activités physiques et sportives au Togo.

Accompagnement des médias sur les émissions du «vivre-ensemble»

Le Ministre,

Dr. Lidi BESSI KAMA